



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 120 de l'ordre du jour provisoire*

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à leur famille

Appui au volontariat**

Rapport du Secrétaire général

I. Contexte

Le volontariat est un élément important de toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté, à assurer un développement durable et l'intégration sociale et, notamment, à éliminer l'exclusion sociale et la discrimination. [Rapport de la Commission du développement social (E/2001/26, résolution 39/2)]

1. La décision de l'Assemblée générale de proclamer 2001 Année internationale des Volontaires, par sa résolution 52/17, a grandement contribué à concentrer l'attention de la communauté internationale sur le volontariat. Dans le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : développement pour tous à l'heure de la mondialisation », l'Assemblée a expressément reconnu pour la première fois qu'il appartenait aux gouvernements d'élaborer des stratégies et des programmes concertés destinés à promouvoir le volontariat. Dans sa résolution 55/57, l'Assemblée a encouragé les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les autres

acteurs pertinents à prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir le volontariat et a décidé de consacrer au volontariat deux séances plénières de sa cinquante-sixième session. La liste complète des résolutions et documents consacrés au volontariat depuis que l'Assemblée a décidé en 1997 de proclamer 2001 Année internationale des Volontaires figure dans l'annexe au présent rapport.

2. Ces résolutions s'inspirent des activités coordonnées par le Programme des Volontaires des Nations Unies qui fait office de centre de coordination durant l'Année. Des réunions d'experts organisées en novembre 1999 et en mai 2000 ont permis de formuler les principes généraux du volontariat, de mettre en relief ses contributions et de dégager les domaines à promouvoir. Une réunion d'experts, tenue en novembre 2000, a examiné le volontariat essentiellement du point de vue des pays en développement et a souligné qu'il était indispensable d'établir des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile si l'on voulait exploiter pleinement les possibilités offertes par le volontariat. Une autre réunion d'experts, tenue en juillet 2001, s'est penchée sur le rôle du volontariat dans la lutte contre la pauvreté.

* A/56/150.

** La soumission tardive du présent rapport est due aux délais nécessaires à l'obtention des informations pertinentes et des approbations voulues.



3. Le présent rapport tient compte des travaux de ces réunions d'experts et d'autres réunions consacrées au volontariat qui ont eu lieu dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires. Il prend en considération les multiples aspects du volontariat qui influent sur les politiques économiques et sociales, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, ainsi que sur l'aide au développement et l'aide humanitaire apportées par l'intermédiaire du système des Nations Unies. À ce propos, il importe de noter la contribution appréciable apportée par les gouvernements donateurs par le biais de programmes bilatéraux de même que, cela va sans dire, par leur appui aux programmes du système des Nations Unies lui-même. On relèvera aussi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, fait volontiers appel au volontariat pour mener à bien son action. On s'accorde de plus en plus à considérer que le secteur privé s'intéresse au volontariat en tant que manifestation de la responsabilité sociale des entreprises. La création d'un cadre propice au volontariat exige la collaboration de tous les secteurs de la société. L'exposé ci-après, conformément à la résolution 55/57 de l'Assemblée générale, traite des moyens par lesquels les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent promouvoir le volontariat.

II. Le volontariat : un principe en évolution

Chaque fois qu'il y a des obsèques, on travaille tous ensemble [...] les femmes vont tirer de l'eau, ramasser du bois de feu et chercher de la farine de maïs chez les amis [...] tandis que les hommes creusent la tombe et enterrent le défunt [...]. On travaille ensemble pour des projets locaux, par exemple on moule des briques pour construire une école [...] les femmes aussi travaillent ensemble quand elles nettoient le sol autour des forages. (Cité dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2000-2001*, p. 128)

4. Donner volontairement de son temps et de son travail pour venir en aide aux autres répond à une impulsion fondamentale de l'être humain. Le volontariat joue un rôle crucial dans le maintien de la stabilité et de la cohésion des sociétés et apporte une contribution économique appréciable bien que trop souvent méconnue. Il apporte aussi des avantages considérables à

celles et ceux qui ont la possibilité de mener des activités volontaires. De plus, le volontariat contribue à élargir les réseaux sociaux, économiques et culturels, renforce l'estime de soi, répond au besoin d'apprendre les uns des autres, favorise l'acquisition de compétences et de connaissances pratiques, augmentant ainsi les possibilités d'emploi, et constitue des réserves de bonne volonté auxquelles on peut puiser s'il y a lieu. Les jeunes qui se livrent à des activités volontaires sont mieux à même de développer leurs capacités, de partager des connaissances et d'exercer un emploi; les adultes actifs nouent par ce biais des contacts sociaux qui peuvent favoriser leurs perspectives d'avancement; et les personnes âgées qui mènent des activités volontaires peuvent espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé. Le volontariat, qui était traditionnellement perçu comme un service purement altruiste, est désormais considéré comme une activité qui profite à tous – en d'autres termes, une activité fondée sur la réciprocité.

5. Autre évolution notable : les pauvres ne sont plus perçus comme les seuls bénéficiaires du volontariat mais comme les parties prenantes à une action collective qui leur permet de participer pleinement à la vie de la société. Les activités volontaires, lorsqu'elles sont menées conjointement par des personnes démunies et des personnes vivant à l'abri de la pauvreté, permettent de créer des partenariats novateurs et de jeter des ponts entre différents secteurs de la société. Le volontariat est par conséquent un élément majeur de la lutte contre la pauvreté et le dénuement. On peut même dire que l'incapacité pour une personne ou une famille de faire appel à des services volontaires fondés sur la réciprocité, tant dans son quartier ou sa communauté qu'au sein de la société ou dans le monde, constitue une forme extrême d'exclusion. Les notions de « neighbouring » et « active community », qui commencent à avoir cours aux États-Unis et au Royaume-Uni respectivement, contribuent à corriger l'image de la prétendue passivité des pauvres vivant dans des pays pauvres. Le volontariat existe sous une forme ou une autre dans presque toutes les sociétés, mais le rôle crucial qu'il joue dans le développement humain et la sécurité humaine continue d'être largement sous-estimé. Le présent rapport met en relief le rôle et la contribution du volontariat et définit les moyens par lesquels les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent créer un cadre propice aux activités volontaires.

III. Les critères du volontariat

6. Dans la plupart des sociétés, le volontariat est un élément essentiel de la vie de chacun, et la plupart des langues du monde ont un mot pour le désigner (*shramadana* en Asie du Sud, *harambee* en Afrique de l'Est, *mingu* en Amérique latine et *al taawoun wal tawassoul* dans de nombreux États arabes). L'acte lui-même est tout à fait courant, même si le terme « volontaire » ne l'est pas. Trois critères fondamentaux permettent de distinguer le volontariat d'autres formes d'activités humaines :

- Sa motivation première n'est pas le profit financier. Les activités volontaires n'étant pas rémunérées, elles sont généralement d'un bon rapport coût-efficacité – mais elles ont néanmoins un coût, comme on le verra plus loin;
- Il relève de la libre volonté de chacun. La décision de mener des activités volontaires peut être influencée par la pression exercée par des pairs ou par un sentiment personnel d'obligation envers la société, mais chacun doit, par définition, être à même de choisir d'être ou non volontaire;
- Il profite à des tiers ou à l'ensemble de la société. Les activités qui profitent uniquement aux volontaires ou qui portent préjudice à la société ne répondent pas à ce dernier critère.

7. Les activités qui répondent à ces critères peuvent être classées dans les catégories suivantes : assistance mutuelle et auto-assistance; prestation de services relevant de structures établies; engagement civique; et participation à des campagnes, les différents types de volontariat pouvant se recouper. Un groupe pourra se constituer à des fins lucratives, créer un fonds mutuel de santé, participer à une campagne pour la mise à disposition des installations nécessaires et assurer des services aux membres de la communauté les plus défavorisés. Le volontariat n'est pas une activité de type professionnel dont l'exercice est délimité dans le temps, mais un comportement social au sens large.

8. **Assistance mutuelle ou auto-assistance.** Dans de nombreux pays en développement, cette forme d'activité volontaire constitue le pivot des systèmes d'aide sociale et économique. Allant de petites associations informelles réunissant les membres d'une famille ou d'un clan à des associations de crédit tournant et d'aide sociale plus structurées, ces activités volontaires collectives sont essentielles au bien-être des com-

munautés. Elles sont importantes également dans les pays industrialisés, en particulier dans le domaine de la santé.

9. **Prestation de services dans le cadre de structures établies.** Les volontaires peuvent également opérer dans le cadre d'institutions s'occupant des domaines de la santé, de l'alphabétisation, des sports ou de la protection sociale. Il peut s'agir de services d'intérêt local, national ou international relevant des secteurs gouvernemental, non gouvernemental ou privé. Le but essentiel est de venir en aide aux autres, mais les volontaires tirent également profit de ces activités.

10. **Engagement civique.** Que ce soit à titre de représentants d'organes consultatifs gouvernementaux ou de participants à des projets locaux de développement, l'engagement sans réserve de tous les citoyens est un facteur essentiel de bonne gouvernance, ainsi qu'il a été noté au Sommet mondial pour le développement social. On s'accorde de plus en plus à considérer l'engagement civique comme un élément clef de toute stratégie efficace en matière de développement humain.

11. **Participation à des campagnes.** L'interdiction à l'échelle mondiale des mines terrestres, l'adoption de mesures destinées à combattre le racisme, la sensibilisation du public aux violations des droits de l'homme et à la destruction de l'environnement et la mise en lumière des préoccupations du mouvement des femmes sont l'aboutissement d'une action volontaire de masse. Certaines campagnes sont menées à l'échelon local; d'autres, via Internet, sont de portée mondiale. La campagne contre les mines terrestres, par exemple, a rassemblé plus de 300 millions de volontaires de plus de 100 pays.

IV. Contributions du volontariat

En Inde, le volontariat est une pratique sociale si ancienne qu'il n'est point besoin d'insister sur son importance. Le gandhisme s'inspire dans son essence même de l'esprit du volontariat. Cet esprit s'est aussi manifesté à maintes reprises dans notre processus de développement. (Déclaration faite par le représentant de l'Inde à la trente-neuvième session de la Commission du développement social, au sujet du rôle du volontariat dans la promotion du développement social)

A. Sur le plan économique

12. Les données empiriques dont on dispose témoignent de la contribution économique appréciable du volontariat. Des études menées aux États-Unis d'Amérique montrent que le volontariat y équivaut à 9 millions d'emplois à plein temps, soit 225 milliards de dollars des États-Unis par an; les chiffres pour le Canada sont de 1 milliard 110 millions d'heures de travail volontaire par an, soit 578 000 emplois à plein temps représentant quelque 11 milliards de dollars des États-Unis; et, pour les Pays-Bas, de 802 millions d'heures par an, soit 455 000 emplois à plein temps équivalant à 13 milliards 650 millions de dollars. Au Royaume-Uni, on estime que le volontariat représente 57 milliards de dollars par an, tandis qu'en Corée du Sud, 3 898 564 personnes ont effectué en 1999 plus de 451 millions d'heures de travail volontaire équivalant à plus de 2 milliards de dollars. Bien que les méthodes de calcul varient d'un pays à l'autre, ce qui rend toute comparaison peu fiable, il ressort des données nationales dont on dispose que les activités volontaires représentent entre 8 et 14 % du produit intérieur brut.

13. On ne s'est guère intéressé jusqu'ici à la valeur monétaire des activités volontaires dans les pays en développement. Pourtant, il ne fait aucun doute que si l'on entend réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015 ou réduire sensiblement le nombre des 700 millions de personnes privées d'accès aux soins de santé primaires, il faudra une action volontaire massive d'auto-assistance menée par les intéressés eux-mêmes avec l'appui approprié des gouvernements. Les organismes des Nations Unies et d'autres agents extérieurs peuvent compléter l'action menée au niveau interne mais non pas s'y substituer.

B. Sur le plan social

14. Outre ses incidences économiques, le volontariat fournit à des personnes issues des groupes sociaux les plus divers un moyen de participer à la vie de la société. Les jeunes y trouvent l'occasion d'acquérir des compétences et de solides connaissances de base concernant leur rôle de citoyen; les personnes âgées qui mènent des activités bénévoles peuvent espérer avoir une vie plus épanouissante, voire même plus longue; les personnes handicapées peuvent démontrer que, loin d'être les bénéficiaires de l'assistance, elles ont elles-mêmes un rôle utile à jouer.

15. Le volontariat permet aussi de constituer des réserves de confiance et de cohésion qui peuvent favoriser grandement la coexistence pacifique dans les situations de conflit potentiel ou après un conflit, que ce soit au niveau local ou national. Un volontariat dynamique fait partie du ciment qui maintient la structure sociale des sociétés démocratiques, sans laquelle il est difficile de concevoir une société civile opérante et responsable. Le contrat social sur lequel repose le volontariat n'est pas d'ordre juridique mais moral; il n'est pas imposé mais relève du libre choix de chacun. À la notion d'obligation de chacun, en tant que citoyen, d'aider les autres, répond celle de ce que chacun attend en retour. L'expression « intérêt personnel bien compris » rend bien compte de la réciprocité qui est à la base du volontariat.

V. Volontariat et questions d'intérêt mondial

16. Ainsi qu'il est souligné dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » (A/54/2000), le plus grand défi que nous ayons à relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour tous les habitants de la planète. Le rapport appelle à la formation d'alliances pour le changement qui englobent des partenaires se situant en dehors des circuits habituels. Le plus important, est-il rappelé dans ce rapport, c'est que l'être humain soit au centre de tout. Par leur action, les volontaires interviennent en première ligne dans de nombreux domaines d'intérêt mondial. On examinera dans la présente section la contribution des volontaires dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la protection et de la régénération de l'environnement, de la santé et de la gestion des catastrophes ainsi que de l'atténuation de leurs effets.

A. Réduction de la pauvreté

J'ai entendu dire que nous étions une communauté à faible revenu, une communauté à risque, ce qui donne de nous une image d'impuissance. Nous ne souscrivons pas à cette image. Nous nous percevons comme une communauté dynamique et organisée qui dispose de solides atouts. [Un habitant de Greensboro, Caroline du Nord, cité dans *A Matter of Survival: Volun-*

teering (Washington, Points of Light Foundation, 2001)]

17. Tous les gouvernements et la communauté internationale peuvent contribuer à dissiper cette image de passivité et d'impuissance souvent associée aux pauvres. L'auto-assistance et l'assistance mutuelle ont de tout temps été au centre des stratégies de survie mises en place par les pauvres pour tenter de résister aux chocs infligés par l'homme ou par les éléments naturels. Selon le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la pauvreté 2000, « le fondement de la réduction de la pauvreté est l'organisation des pauvres au niveau communautaire – le meilleur antidote contre l'impuissance, cause essentielle de la pauvreté ». Toutefois, l'action menée à ce niveau est souvent de portée trop limitée, insuffisamment coordonnée et insuffisamment financée pour permettre aux communautés de vaincre durablement la pauvreté. En outre, au cours de ces dernières années, certains facteurs ont lourdement pesé sur cette forme traditionnelle d'activité volontaire, notamment les déplacements de populations résultant soit de guerres civiles soit de la migration des populations rurales vers les zones urbaines, la pandémie du VIH/sida, l'effondrement des identités culturelles locales, et une incertitude et une vulnérabilité économiques croissantes et généralisées.

18. Tant les gouvernements que le système des Nations Unies peuvent contribuer de façon notable à relever certains des défis posés au volontariat aux niveaux local, national et international; il importe toutefois que, loin de s'y substituer, ils veillent à tirer parti de la créativité et de l'expérience des pauvres. Il faudrait tout d'abord admettre que les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté mis en place par les gouvernements et les organismes des Nations Unies, même s'ils ne visent pas expressément le volontariat au niveau local, empiètent néanmoins, d'une certaine façon, sur la capacité et la volonté d'entreprendre des activités volontaires. Deuxièmement, il faudrait veiller à ce que la nature de l'interaction entre les initiatives extérieures et les activités volontaires menées par les pauvres soit bien comprise et intégrée dans les programmes de réduction de la pauvreté. Ces programmes peuvent porter sur l'accès aux services sociaux de base, l'accès à des moyens d'existence durables, la mise en place de systèmes de protection sociale destinés à permettre aux intéressés de parer à l'adversité, le renforcement de l'intégration sociale et la création de partenariats entre

différents secteurs de la population. Depuis 1989, le Réseau Afrique 2000 du PNUD a fourni des ressources humaines et matérielles à l'appui d'initiatives locales de développement durable faisant appel aux réseaux de réciprocité et de confiance existants ainsi qu'à la participation volontaire des parties prenantes à des comités directeurs nationaux. Cette initiative a permis d'améliorer les conditions de vie d'un grand nombre de personnes.

19. La mise à contribution des réseaux de volontaires déjà en place au niveau local ou à un échelon plus vaste ne suffira pas à elle seule à éliminer la pauvreté mais on peut s'attendre à ce qu'elle donne des résultats plus durables. Une telle démarche est en outre plus efficace par rapport au coût car, ces opérations ont un coût : il faut fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires, y compris des volontaires nationaux et internationaux, et assurer des conditions juridiques et fiscales favorables aux groupes et associations locaux. Depuis quelques années, les programmes de réduction de la pauvreté conçus par les organismes des Nations Unies sont expressément centrés sur l'être humain. Il semble que la contribution des volontaires au succès de nombre de ces initiatives commence à être plus ouvertement reconnue.

20. Dans un contexte plus formel, la satisfaction des besoins des travailleurs est fonction de leur pouvoir d'organisation. Les travailleurs s'appuient souvent sur des organisations d'assistance mutuelle pour faire aboutir leurs revendications et, à leurs débuts, les syndicats font souvent appel au volontariat pour acquérir un pouvoir collectif de négociation. Dans le monde entier, la plupart des militants syndicaux qui s'efforcent d'assurer aux travailleurs des pratiques sûres et non discriminatoires sur leur lieu de travail agissent à titre volontaire.

B. Protection et régénération de la nature

Des communautés vivant dans des quartiers ou villages différents ont parfois l'occasion de traiter de leurs problèmes communs dans le cadre de certaines structures ou manifestations, et pourraient profiter de ces rencontres pour prendre des initiatives importantes en faveur de l'environnement. (Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Taking Action: An Environmental Guide*, Nairobi, 1995.)

21. La facilité d'accès aux ressources naturelles est un élément essentiel de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. C'est grâce aux poissons des mers et des rivières, au bois de chauffage des forêts, aux produits non ligneux de la terre que les plus démunis peuvent compléter leurs maigres moyens de subsistance. Les pauvres sont donc les premiers à souffrir de la dégradation de ces ressources. La sauvegarde et la régénération de l'environnement reposent en grande partie sur l'action de ceux qui se mobilisent pour défendre leurs ressources collectives – notamment leur accès à leurs forêts et cours d'eau. Dans un contexte de pression démographique et compte tenu des besoins croissants des villes, les pauvres peuvent avoir les plus grandes difficultés à tenir compte du fait que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables – un problème qui peut être atténué par la création d'institutions appropriées, l'établissement de droits de propriété clairement définis, le déploiement de moyens techniques suffisants. L'impact de l'action bénévole des pauvres, pour l'environnement comme pour d'autres causes, est infiniment plus puissant là où il est possible de s'allier avec les membres d'autres catégories sociales pour former et gérer efficacement des organisations locales chargées de dialoguer avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs extérieurs, et de favoriser ainsi l'expression de la base et la participation effective des plus défavorisés. La dégradation de l'environnement est également imputable à la prolifération urbaine, synonyme de difficultés accrues pour les plus pauvres dans tous les domaines – alimentation en eau, assainissement, enlèvement des déchets. En règle générale, les interventions qui s'appuient sur les structures et initiatives bénévoles existantes obtiennent des taux de mobilisation plus élevés et réussissent mieux à mettre en place des systèmes de gestion locale opérationnels.

22. Le degré d'investissement collectif dans la gestion des ressources communes est à la mesure de la confiance des populations concernées. Et pour susciter cette confiance, il faut leur garantir des droits d'usage durables sur les terres et les ressources en eau, et dans le cas des citadins, en ce qui concerne l'occupation des logements. Les volontaires qui choisissent de consacrer bénévolement une partie de leur temps à la gestion des ressources naturelles espèrent souvent nouer des relations grâce auxquelles ils pourraient atténuer la précarité de leurs moyens d'existence. C'est particulièrement vrai pour les pauvres. En Haïti, les paysans sans terres participent bénévolement à la gestion des bassins

versants dans l'espoir entre autres de rencontrer des propriétaires qui pourront ultérieurement leur ouvrir d'autres perspectives – dont des emplois.

C. La santé

23. Les immenses progrès des dernières décennies en matière de soins de santé primaires se sont traduits par une augmentation spectaculaire de l'espérance de vie et un recul sensible des taux de mortalité infantile. Aujourd'hui, ces avancées sont menacées par la pandémie du VIH/sida, qui prend les proportions d'un fléau social planétaire. Les volontaires sont à la pointe du combat engagé pour endiguer la progression de la maladie. Dans le district d'Insiza, au Zimbabwe, l'Insiza Godlwayo AIDS Council (IGAC) mobilise 500 volontaires et autant d'autres habitants dans le cadre de projets d'aide informelle et spontanée. Les bénévoles soignent les malades et s'occupent des orphelins, ce qui contribue à souder les communautés. L'IGAC collecte des fonds qui servent à administrer des soins élémentaires aux malades. Les tomates, le savon, les bougies et la farine de maïs donnés par les volontaires viennent compléter son petit budget de 17 000 dollars. Dans certains villages, les volontaires peuvent se ravitailler dans des potagers réservés et des fonds ont été créés pour les aider à payer les frais de scolarité de leurs enfants. Quand leur travail est reconnu, les associations telles que l'IGAC bénéficient souvent de l'appui d'acteurs privés et publics; elles peuvent nouer des partenariats et obtenir ainsi des résultats prometteurs. Ainsi, l'initiative commune d'ONUSIDA et des Volontaires des Nations Unies intitulée « Vivre avec le sida » a permis d'associer plus étroitement les malades aux grandes campagnes de lutte contre la pandémie et d'aider les communautés à mieux comprendre et affronter la maladie en donnant la parole à celles et ceux qui vivent avec elle.

24. L'Initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite pilotée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé est l'une des grandes réussites des Nations Unies dans le domaine sanitaire. Les campagnes de vaccination lancées par les gouvernements ont été relayées par quelque 10 millions de volontaires travaillant pour la plupart dans leur propre communauté; grâce à cette vaste coalition populaire, 550 millions d'enfants ont été vaccinés en 2000, et il y a eu cette année-là seulement 3500 cas de poliomyélite, soit une diminution du taux

d'infection de l'ordre de 99 % par rapport aux 350 000 cas enregistrés au début de l'opération. L'éradication de la deuxième grande maladie planétaire est maintenant bien engagée. La contribution des volontaires représente un apport estimé à plus de 10 milliards de dollars, montant qui dépasse largement les ressources à la disposition des gouvernements et de la communauté internationale. Au-delà de sa dimension économique, elle a permis à ces millions de bénévoles d'acquérir de précieuses notions de soins et d'hygiène qui pourront s'avérer utiles pour toutes sortes d'initiatives nationales et internationales dans le domaine de la santé. Elle a eu d'autres retombées positives, à savoir notamment le resserrement des liens entre les volontaires locaux et les acteurs publics et le développement des capacités d'organisation locales.

25. L'incidence de plus en plus évidente du VIH/sida (et des autres maladies sexuellement transmissibles) sur la santé en matière de procréation continue de préoccuper la communauté internationale. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie des projets à assise communautaire ayant vocation à être progressivement pris en charge par les collectivités locales à travers un processus de participation populaire. La possibilité de devenir éducateur bénévole de la santé procréative s'articule sur un schéma d'émancipation et d'activités rémunératrices pour les femmes, d'où un élargissement des perspectives de développement pour des communautés jusqu'alors isolées.

26. La fiabilité des services de santé publique de base, qu'ils concernent le VIH/sida, la poliomyélite ou la procréation, est largement tributaire d'un bon approvisionnement en sang non contaminé. Les donateurs volontaires et non rémunérés sont moins tentés que les donateurs rétribués de dissimuler des renseignements susceptibles de compromettre la qualité des collectes. Le don du sang existe partout, au Nord comme au Sud. Il est même considéré comme la forme suprême de bénévolat dans certains pays en développement. Le fait que les donateurs bénévoles ou les « cotravailleurs sanitaires » aient droit à une visite médicale gratuite n'ôte rien à la générosité de leur geste. Dans le domaine de la santé comme dans d'autres, les campagnes nationales et internationales d'appel aux volontaires sont plus efficaces si elles font jouer à la fois le sentiment de solidarité et la recherche d'un avantage plus personnel.

D. Gestion des catastrophes et atténuation de leurs effets

Dans de nombreux pays africains, c'est en grande partie grâce à des volontaires que les services hydrologiques nationaux pourront jouer un rôle plus effectif dans le développement socioéconomique. Le fait qu'il y ait des volontaires pour lire les pluviomètres est un critère important lors de la sélection des stations hydrologiques. (Déclaration du Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, 2001.)

27. Les populations pauvres, qui sont particulièrement vulnérables en cas de catastrophes naturelles ou anthropiques, ont inventé leurs propres stratégies pour faire face à l'adversité; le volontariat y occupe une place de choix. Les bénévoles appartenant aux communautés touchées ou venus de l'extérieur jouent un rôle essentiel dans l'effort de relèvement entrepris au lendemain des catastrophes. Le séisme qui a frappé Kobe en 1995 a été l'élément déclencheur qui a décidé le Japon à demander la proclamation de l'Année internationale des volontaires; les médias japonais ont parlé de « l'an Un du volontariat » à propos de l'émergence apparemment soudaine d'un mouvement d'entraide bénévole dans le sillage de la catastrophe : plus d'un million de citoyens ont apporté l'aide matérielle indispensable lors des premières opérations de secours, puis ont soigné et informé les victimes au lendemain de la tragédie. Après le passage dévastateur de l'ouragan Mitch sur l'Amérique centrale en 1999, les volontaires étrangers, dont des membres des Volontaires des Nations Unies, ont été détachés pour aider les populations aux côtés des bénévoles nationaux. L'année suivante, un cyclone dévastait l'État indien de l'Orissa, faisant quelque 15 millions de sans-abri; les milliers de volontaires indiens et les volontaires étrangers qui les ont appuyés ont été l'épine dorsale de la gigantesque opération de secours coordonnée par le gouvernement de l'État.

28. Les prévisions et les alertes météorologiques sont indispensables pour prévenir les catastrophes naturelles et en atténuer les ravages. Des millions de volontaires – paysans, pêcheurs, pilotes et marins – relèvent et transmettent régulièrement les données des pluviomètres et instruments de surveillance météorologique. C'est grâce à leurs rapports que la météorologie moderne peut prévoir rapidement les perturbations majeures et que l'Organisation météorologique mondiale

– qui a du reste choisi le thème du volontariat pour la Journée météorologique mondiale en 2001 – peut coordonner rapidement les dispositifs d’alerte. Par ailleurs, les radios amateurs ont joué un rôle très apprécié lors des récents incendies de forêts en Asie du Sud-Est; le travail d’information en temps réel sur l’évolution de la situation sur le terrain a beaucoup aidé les autorités à prendre rapidement les mesures qui s’imposaient.

29. On comprend de mieux en mieux que le volontariat dynamique et engagé est un facteur majeur de coexistence pacifique, surtout quand il rassemble des hommes et des femmes de tous âges et de toutes religions, catégories sociales et origines ethniques. La Banque mondiale estime que le capital associatif, dont le volontariat est une importante composante, peut être le ferment d’où naissent des sociétés solidaires sachant mettre en oeuvre des mécanismes de médiation ou de gestion des conflits avant qu’ils ne dégénèrent en violences. Cette prévention exige des politiques nationales ouvertes, équitables et émancipatrices. Cependant, réformer les politiques est une bonne chose, mais ce n’est pas suffisant. Encore faut-il transformer les rapports sociaux. Ainsi, l’exigence d’équité s’applique entre autres aux rapports hommes-femmes. La création d’espaces politiques où les femmes pourront participer à la consolidation de la paix doit être étayée par des stratégies favorisant l’émergence des talents politiques parmi les femmes et le resserrement des liens entre les gouvernements et les organisations féminines, comme par exemple la Fédération des réseaux des femmes africaines pour la paix soutenue par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui milite pour une participation plus large des femmes aux concertations nationales et internationales pendant et après les conflits.

30. L’après-guerre froide a été marquée par la multiplication des conflits intranationaux. Dans ce contexte, les volontaires ont un rôle essentiel à jouer dès la fin des hostilités, en particulier ceux qui viennent de l’extérieur des zones de conflit. Le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les Volontaires des Nations Unies ont noué un partenariat étroit qui facilite l’envoi de volontaires spécialisés dans la consolidation de la paix. En 1991, un contingent de Volontaires des Nations Unies été affecté à la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge; depuis, 4 000 de leurs collègues représentant 135 nationalités ont servi dans le cadre de 19 opérations de la paix un peu partout dans le monde – Timor oriental,

Guatemala, Haïti, Kosovo, Mozambique, Rwanda et Sierra Leone notamment. Ce partenariat a grandement aidé l’ONU à répondre à moindre coût à ses besoins croissants de personnel qualifié. Mais le facteur clef des bons résultats obtenus par les volontaires n’est pas le coût mais, comme le souligne le rapport du groupe d’études sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/55/305), la volonté de servir et l’empathie avec les populations locales, deux traits qui caractérisent le volontariat.

31. Il y a bien d’autres exemples de volontariat dans le système des Nations Unies, et souvent là où on les attend le moins. C’est le cas de la poste : les systèmes postaux permettent à des populations géographiquement éloignées de communiquer les unes avec les autres. Or, la désorganisation de ces services essentiels pendant et après les conflits prive les citoyens de leurs réseaux de soutien, d’où une déperdition des réserves de capital associatif qui entraîne une désaffection du public pour le volontariat. Pour sortir de cet engrenage, l’Union postale universelle a mis en place un dispositif permettant aux cadres spécialisés des services postaux opérationnels de se porter volontaires pour des opérations de remise en route de systèmes postaux paralysés par des guerres. Loin de se limiter à la reconstruction des administrations postales, le programme a aussi pour but de renforcer la capacité organisationnelle des services.

VI. Action des gouvernements et du système des Nations Unies en faveur du volontariat

32. Le lien entre volontariat et développement socio-économique est de mieux en mieux reconnu dans les pays développés, comme en témoignent la multiplication des recherches sur la question, les auditions parlementaires, les législations, les articles de presse et autres signes d’intérêt. Dans les pays en développement, en revanche, le volontariat est rarement pris comme un objet spécifique d’analyse et de mesure, et encore moins comme un sujet de concertation et d’action publique. Bien souvent, il est tellement ancré dans les coutumes ancestrales qu’on a du mal à le considérer comme une variable pouvant être activement influencée par des acteurs extérieurs. Certains gouvernements sont en outre assez réticents à y voir un domaine d’intervention de l’État. La vitalité du volontariat dépend pourtant dans toutes les sociétés d’un

certain nombre de facteurs liés directement ou indirectement à l'action des pouvoirs publics.

33. Certains sont tentés de considérer le volontariat comme un moyen de compenser le repli du secteur public sous l'effet de la crise économique ou en raison de principes idéologiques sur le degré d'intervention de l'État dans la vie des citoyens. Mais pour s'épanouir le volontariat a besoin d'un gouvernement fort et efficace qui mise sur lui non pas pour agir à sa place, mais pour amplifier la portée et la viabilité à long terme de ses programmes, et non pour agir à sa place. En l'occurrence, il faut faire en sorte que les pouvoirs publics et des volontaires ou associations de volontaires guidés par les mêmes objectifs parviennent à s'épauler à travers des actions communes au lieu d'essayer de créer des entités autonomes. Loin d'être un pis-aller, le volontariat représente un énorme réservoir de compétences et de ressources prêtes à s'investir dans les projets gouvernementaux. Les partenariats sont fondés sur la confiance. En réduisant le rôle légitime et la responsabilité de l'État, à savoir apporter au secteur du volontariat le soutien dont il a besoin pour prospérer, on risque de miner la confiance des citoyens en leurs gouvernements et d'entraîner un déclin général de l'engagement bénévole.

34. L'autre tentation à éviter est celle qui consiste à essayer d'embrigader le volontariat au service du pouvoir en place. Le volontariat ne peut prospérer que si les individus et les groupes sont libres de choisir la nature de leur action bénévole, et cela dans un environnement favorable à la participation active des citoyens. Tout l'enjeu, pour les gouvernements, consiste à trouver un juste équilibre entre l'encadrement des droits et des devoirs des volontaires et la défense de la liberté de choix du citoyen quant aux modalités et à la cible de son engagement.

35. La présente section est une réflexion sur ce que peuvent faire les gouvernements et le système des Nations Unies pour promouvoir le volontariat à tous les niveaux. Elle part du principe qu'aucun modèle universel de bonnes pratiques ne peut être appliqué en la matière, car ce qui fonctionne dans tel pays peut fort bien échouer dans tel autre de culture et de traditions différentes. Il n'y a pas de recette toute faite pour réussir. Les initiatives gouvernementales et celles du système des Nations Unies sont traitées séparément pour des raisons de clarté; en réalité, elles s'étayaient mutuellement, comme le montrent les exemples de la section V. C'est ainsi par exemple qu'il a fallu les efforts concer-

tés de milliers d'agents de santé publique, de centaines de fonctionnaires du système des Nations Unies et de millions de volontaires pour vacciner 550 millions d'enfants contre la poliomyélite en 1999.

A. Aides publiques

36. Accroître la base de connaissances. L'Année internationale des volontaires a été l'occasion de débattre en profondeur les mesures susceptibles d'être prises par les diverses parties prenantes afin de promouvoir le volontariat dans divers environnements sociaux et culturels. Les gouvernements peuvent y contribuer en s'assurant que ces mesures reposent sur une évaluation correcte des divers paramètres à prendre en compte, ainsi que des caractéristiques et des orientations du volontariat dans leur pays. Idéalement, les études portant sur le volontariat doivent être menées par des institutions de recherche sur les politiques publiques et indépendantes ou par des institutions universitaires, mais lorsque de telles institutions n'existent pas, comme c'est le cas dans nombre de pays en développement, les gouvernements peuvent entreprendre eux-mêmes ce type de recherche, en partenariat avec d'autres intéressés. Lorsque l'appui est sollicité auprès de sources extérieures, il faut prendre soin de ne pas déformer le point de vue que le pays concerné porte sur le volontariat.

37. Mesure de la contribution du volontariat. Le fait d'assigner une valeur économique au volontariat permettrait peut-être de mettre en lumière un aspect important de sa contribution globale à la société et favoriserait l'élaboration de politiques éclairées qui prennent en compte les différents degrés de participation des femmes et des hommes dans divers domaines d'activité. À cet égard, il pourrait être utile de se référer à : « Measuring Volunteering: A practical Toolkit » (Ensemble d'instruments de mesure de la contribution des volontaires), publié par le Programme des Volontaires des Nations Unies en 2001 et rédigé sur la base d'informations communiquées par des pays dotés d'une solide expérience en la matière.

38. La diffusion de l'information. Il est possible de faire appel aux médias, aux écoles et à d'autres moyens de communication pour diffuser les résultats des études et enquêtes relatives au volontariat, en s'assurant que ce type d'informations parvient aux couches désavantagées de la population. Les auditions publiques constituent un bon moyen d'alimenter le débat au sujet du

volontariat. Dans certains pays, des auditions de ce type sont organisées au Parlement : tous les partis politiques y participent et les intervenants apportent des témoignages en provenance de toutes les régions du pays et des divers secteurs de la société. Les gouvernements peuvent encourager un tel dialogue.

39. **Législation.** Les gouvernements peuvent adopter des lois d'habilitation ou des lois contraignantes. Les premières encouragent les individus ou les organisations à prendre part au mouvement volontaire, mais les laissent libres de leur choix. Un nombre croissant de pays sont dotés de recueils de lois qui décrivent les droits et les responsabilités des volontaires et des organisations dont ils sont membres. Ils offrent en outre des avantages fiscaux et des subventions à ces organisations. De la même manière, les gouvernements peuvent réexaminer les mesures juridiques et fiscales qui affectent de façon négative le statut des organisations employant des volontaires, notamment celles qui portent sur le statut juridique, le droit d'entreprendre des activités associatives et la mobilisation des ressources. La pratique d'audits sociaux est une forme de législation contraignante qui exige des sociétés qu'elles se conforment à certaines normes ou valeurs, notamment qu'elles encouragent le volontariat parmi leurs employés.

40. **Restrictions affectant indirectement le volontariat.** La résolution 39/2 de la Commission du développement social, adoptée à sa trente-neuvième session, comporte une disposition novatrice et importante qui encourage les gouvernements à tenir compte de l'incidence possible des mesures politiques générales d'ordre social et économique sur les possibilités qui s'offrent aux particuliers de mener une action bénévole. En effet, la législation a souvent des répercussions négatives sur le volontariat à l'insu de ses auteurs, car elle touche à des domaines que l'on n'associe pas généralement au volontariat. Les mesures relatives au travail, par exemple, telles que celles qui réglementent la durée de la semaine de travail et l'âge de la retraite ont une incidence sur les caractéristiques des volontaires. Certains pays ont proposé que la législation pertinente soit examinée à cette aune de façon à protéger le volontariat, comme c'est déjà le cas s'agissant de l'environnement et de la parité hommes-femmes.

41. **Décentralisation.** Lorsque les gouvernements parviennent à mettre en oeuvre des politiques de décentralisation qui aboutissent au partage des responsabilités

et du pouvoir à l'échelon local, les services publics sont plus proches des communautés, qui exercent du même coup un contrôle accru sur leur utilisation. En conséquence, les particuliers s'engagent davantage : par exemple, les parents participent de plus près à la vie des écoles et les communautés contribuent à la gestion des ressources naturelles. Il est probable que les initiatives en faveur du développement prises au niveau local, qui font systématiquement appel à leurs destinataires, encourageront ces derniers à y investir de leur temps.

42. **Infrastructures.** Des infrastructures de transport et de communication limitées découragent les individus d'organiser des activités volontaires, tout comme l'absence de lieu de réunions, comme les parcs publics, les lieux de culte et les maisons du peuple. Cela est vrai en particulier s'agissant des populations géographiquement dispersées et des personnes vivant dans la pauvreté. S'il est peu probable qu'il soit procédé à des améliorations des infrastructures dans le désir de favoriser le volontariat, il est souhaitable que l'incidence de telles améliorations sur le volontariat soit prise en compte lors de leur planification.

43. **Promotion du volontariat.** Les gouvernements peuvent jouer un rôle précieux en mettant en relief la contribution des volontaires. Les ministères concernés peuvent organiser des séances d'information et des séminaires à destination des responsables politiques et des médias. Les documents officiels relatifs au statut des volontaires, ainsi que la liste des questions à traiter, peuvent être publiés et diffusés à grande échelle. Les manifestations et les campagnes de premier plan peuvent être organisées à l'occasion de journées nationales ou de la Journée internationale des volontaires. Les relations entre les gouvernements et la presse audiovisuelle, écrite et électronique, varient notablement d'un pays à l'autre, mais dans la plupart des cas, les gouvernements peuvent contribuer à battre en brèche les stéréotypes associés aux volontaires et concevoir des messages favorables au volontariat à l'attention du grand public. Ils peuvent le faire au moyen de programmes spéciaux, de communiqués d'intérêt général ou par des initiatives conjointes telles que la remise de prix. Les gouvernements pourraient également constituer, en collaboration avec le secteur volontaire, des bases de données nationales sur les possibilités qui s'offrent aux volontaires.

44. **Centres d'action bénévole.** De plus en plus, les divers pays apprécient la contribution précieuse au

volontariat organisé des centres d'action bénévole, qui plaident en faveur de l'action volontaire, surveillent les évolutions dans ce domaine et encouragent les initiatives novatrices. À cet égard, les gouvernements jouent souvent eux-mêmes un rôle de premier plan ou apportent leur appui. Si les centres d'action bénévole nationaux peuvent dynamiser le mouvement volontaire organisé, des centres régionaux et locaux sont nécessaires pour assurer la liaison avec les communautés locales, dont une forte proportion de volontaires est souvent issue. Pour assurer la viabilité de tels centres, il est essentiel que le gouvernement mette en place les cadres juridiques et fiscaux nécessaires et qu'il apporte un appui financier.

45. Appui financier au volontariat. Il est important que les gouvernements collaborent avec le mouvement volontaire dans une optique non partisane. Cependant, comme on l'a déjà mentionné, le fait de mettre des infrastructures juridiques, humaines et physiques à la disposition du volontariat a un coût. Idéalement, ces dépenses devraient constituer une rubrique à part entière du budget des initiatives émanant des ministères d'exécution et non pas être considérées comme des « éléments rapportés ». Cela veut dire que le budget d'une campagne de vaccination de masse, d'alphabétisation ou de construction de logements sociaux devrait inclure des rubriques telles que la mobilisation, l'orientation et la formation, la surveillance et la reconnaissance du mérite des volontaires. Cependant, il est nécessaire que les gouvernements prennent des engagements financiers spécifiques, dans le cadre de leurs budgets nationaux, au titre de certaines formes d'appui telles que les campagnes de sensibilisation ou le développement de l'infrastructure des centres d'action bénévole.

46. Volontariat dans le secteur public. Dans de nombreux pays, les gouvernements comptent un grand nombre d'employés et sont donc bien placés pour susciter et soutenir l'action volontaire parmi une proportion importante de leur personnel. Outre qu'elle vient grossir les rangs des volontaires, la mobilisation des employés du secteur public constitue un exemple positif pour la société et contribue à instituer un sentiment de responsabilité collective et à faire sentir que les possibilités d'agir sont nombreuses, par exemple en proposant aux fonctionnaires du temps libre afin qu'ils entreprennent des activités sur une base volontaire, en apportant un appui matériel ou autre à des causes que le personnel choisit de soutenir, en désignant une jour-

née ou une semaine consacrée aux initiatives bénévoles, en accordant aux employés une mise en disponibilité afin qu'ils puissent entreprendre des activités volontaires dans le pays ou à l'étranger, et en reconnaissant le mérite des membres du personnel qui entreprennent ce type d'activités, notamment grâce à des mesures d'incitation telles que des promotions. Il est tout à fait souhaitable que l'incorporation ou le renforcement du volontariat dans le secteur public bénéficie d'un appui professionnel et la constitution d'une unité spécifiquement chargée de cette tâche pourrait favoriser le succès de cette entreprise.

47. Formation des responsables de volontaires. La mise en place d'un volontariat organisé nécessite un ensemble de compétences qui doivent être reconnues à leur juste valeur, comme c'est le cas dans tout autre domaine de spécialisation. Dans quelques pays, où le volontariat jouit déjà d'un prestige important, on s'est déjà attaqué à la question de la formation spécialisée et de la formation d'un cadre de responsables et de formateurs professionnels de volontaires. Les gouvernements peuvent doter de titres officiellement reconnus ceux qui travaillent dans le domaine de la promotion du volontariat et peuvent également mettre des établissements de formation publique à la disposition des organisations qui emploient des volontaires. Au sein du secteur public lui-même, les gouvernements peuvent en outre faire en sorte que le volontariat soit inclus dans le programme de formation des responsables des ministères d'exécution.

48. Groupes spéciaux. L'intérêt manifesté pour le volontariat varie d'un secteur de la société à l'autre. On sait que certains groupes de population tels que les jeunes, les personnes âgées, ou les handicapés consacrent moins de temps que les autres à l'action volontaire mais sont néanmoins dotés de compétences et de connaissances importantes, qu'elles pourraient mettre à la disposition d'autrui. Parmi les principales raisons qui expliquent que ces groupes ne participent pas à des activités volontaires, on peut citer l'absence d'informations quant aux possibilités qui s'offrent à eux et le fait qu'on ne leur demande pas de participer. Les gouvernements peuvent élaborer des stratégies visant à optimiser la participation de ces groupes au mouvement volontaire. Certains pays commencent à mettre à profit les ressources des technologies de l'information afin de porter à la connaissance du public toutes les possibilités offertes en matière de volon-

riat, et il est probable que cette tendance va se développer dans les années à venir.

49. Volontariat des jeunes. Lorsque les jeunes se voient offrir l'occasion d'apporter une contribution concrète, on sait d'expérience qu'ils réagissent de façon très positive. La promotion du volontariat au sein des établissements éducatifs et des services destinés aux jeunes, l'élaboration de programmes spécifiques visant à encourager le volontariat parmi les jeunes, la mise en place de systèmes permettant de prendre acte des activités volontaires des jeunes et de les récompenser, et la collaboration avec les médias afin de présenter une image séduisante du volontariat sont autant de facteurs qui peuvent avoir une incidence notable sur le degré de participation des jeunes et qui constituent un investissement avisé dans les ressources humaines d'un pays. De surcroît, ils sont susceptibles d'avoir des répercussions à long terme, car si l'on agit à titre bénévole durant ses jeunes années, on a toute chance de répéter l'expérience à l'âge adulte.

50. Constitution de partenariats. Dans certains pays, on voit se dessiner une tendance dont beaucoup d'autres gagneraient à s'inspirer, à savoir la conclusion d'accords entre les gouvernements et le secteur volontaire. Ces accords décrivent les mesures que les gouvernements peuvent prendre dans le but de développer un secteur et un mouvement volontaires dynamiques et indépendants. Il peut s'agir d'arrangements relatifs à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi conjoints d'activités entreprises sur une base volontaire, il peut s'agir aussi d'activités volontaires menées par des employés du secteur privé. À dessein, ces accords ne sont pas exhaustifs mais constituent un cadre général, reposant sur une prise de conscience de la diversité des formes que peut prendre le volontariat au niveau de tel ou tel pays. Ce ne sont pas non plus des documents juridiquement contraignants, mais ils font autorité car ils ne sont approuvés par les secteurs participants qu'aux termes de consultations approfondies au stade de leur formulation.

51. Coopération pour le développement. Si l'ensemble des mesures susmentionnées s'applique à la fois aux pays développés et aux pays en développement, il existe un certain nombre de mesures spécifiques que les donateurs peuvent appliquer dans le cadre de leurs programmes de coopération pour le développement. Dans les pays en développement, le volontariat gagne du terrain et il est présenté comme une composante précieuse d'un mode de gouvernement qui incite

les individus à se prendre en charge et à s'aider mutuellement. Cependant, cette tendance positive ne s'étend pas aux politiques et aux pratiques en matière de coopération pour le développement. Or, l'une des contributions en nature les plus précieuses que peuvent offrir les pays en développement, ce sont les initiatives personnelles et l'entraide, enracinées dans les traditions locales, mais trop souvent négligées. Le fait de prendre acte de ces traditions et de s'en inspirer pour élaborer des stratégies concrètes peut ouvrir la voie à la mobilisation d'un grand nombre de volontaires à l'appui des efforts déployés par les gouvernements des pays en développement. En ce qui concerne les pays donateurs, l'établissement d'un lien, dans l'esprit du public, entre le volontariat à l'échelon national et l'action volontaire dans les pays en développement peut susciter en lui une attitude plus favorable à l'égard de l'aide internationale au développement.

B. Appui fourni par le système des Nations Unies

52. Lorsque l'ONU s'emploie à venir en aide aux populations dans le besoin, à protéger leurs droits et à leur permettre de s'exprimer, elle est guidée par les principes qui inspirent le volontariat. L'entraide et la participation active à la vie de la société sont deux principes inscrits dans les chartes fondatrices de nombreux organismes des Nations Unies. Ainsi qu'il est mentionné plus haut dans le présent rapport, la plupart des institutions spécialisées et des programmes de l'ONU s'appuient sur le volontariat à l'échelon national pour atteindre leurs objectifs, et nombre d'entre eux recrutent en outre des volontaires internationaux parmi les Volontaires des Nations Unies, institués par l'Assemblée générale. Nombre de projets et de programmes sur le terrain, de même que la plupart des campagnes en faveur des causes défendues par l'ONU et des campagnes de mobilisation des ressources reposent sur le volontariat. Le présent chapitre met en relief certaines des mesures spécifiques que peut prendre l'ONU afin de promouvoir le volontariat.

53. Sensibilisation. Il est tout à fait possible, pour le système des Nations Unies, de sensibiliser son personnel et ses partenaires au rôle que joue le volontariat dans ses divers domaines d'activités et de faire prendre conscience à ses interlocuteurs de l'influence du volontariat sur la nature même des activités entreprises. Au niveau politique, il est nécessaire de gérer et de

soutenir de façon stratégique le phénomène du volontariat, qui peut figurer à l'ordre du jour des réunions de divers organes directeurs du système des Nations Unies. Ce dernier peut également agir en aval, dans les pays où il est activement engagé, pour obtenir que le siège des divers organismes de l'ONU et le personnel de terrain oeuvrent en synergie, de sorte que ce dernier mette en pratique les politiques gouvernant le volontariat et, inversement, que les enseignements tirés de l'expérience soient intégrés aux nouvelles politiques.

54. Diffusion de l'information. Le système des Nations Unies peut utiliser ses réseaux pour diffuser des informations qui mettent en évidence les liens entre le volontariat et les principaux sujets de préoccupation de la communauté internationale, par l'intermédiaire de publications techniques et de prestige, d'ateliers et de sites Web. Du même coup, l'action des volontaires et de leurs organisations serait reconnue à sa juste valeur, voire récompensée par des prix. Il serait également possible de prendre d'autres mesures à cet effet, par exemple rehausser le prestige conféré à la Journée internationale des volontaires, le 5 décembre.

55. Reconnaissance du mérite. Tout au long de l'Année internationale des volontaires, le système des Nations Unies a exprimé sa reconnaissance aux volontaires et aux organisations comportant des volontaires. Cette pratique pourrait être développée, voire généralisée au sein du système.

56. Dispositifs axés sur le volontariat. Le système des Nations Unies est en bonne position pour s'assurer le concours de volontaires dans le cadre de l'exécution de ses activités et soutenir la mise en place de dispositifs reposant sur le volontariat qui s'attaqueraient à divers problèmes de portée mondiale. Dans des domaines tels que l'environnement, la santé, le logement et l'alphabétisation, la participation stratégique des volontaires en partenariat étroit avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs peut s'avérer très productive. Les centres d'action bénévole nationaux et locaux existants pourraient tirer un profit énorme des compétences et des réseaux spécialisés du système des Nations Unies.

57. Mobilisation du personnel de l'ONU. Le personnel du système des Nations Unies constitue une ressource importante pour le mouvement volontaire. Tout comme les fonctionnaires gouvernementaux, plusieurs milliers d'employés de l'ONU, recrutés à l'échelon national ou au niveau international, notamment plu-

sieurs directeurs d'organismes de l'ONU, entreprennent des activités volontaires sur une base individuelle ou dans le cadre d'organisations de leur choix. Tout comme il puise dans les viviers gouvernementaux et du secteur privé, le volontariat gagnerait donc à encourager le personnel de l'ONU à mettre à sa disposition ses compétences et son expérience spécifiques.

58. Volontaires des Nations Unies. Les Volontaires des Nations Unies encouragent déjà le volontariat en procédant à l'affectation de volontaires. En sa qualité de centre de liaison de l'Année internationale des volontaires, le Programme des volontaires des Nations Unies a entrepris un certain nombre d'activités visant à faire mieux apprécier le volontariat, à faciliter l'action des volontaires, à constituer des réseaux et à promouvoir le volontariat, toutes activités dont il sera rendu compte à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. En cette occasion, il sera également rendu compte du renforcement du rôle actuel des Volontaires des Nations Unies au titre de la promotion du volontariat.

59. Le volontariat n'est pas un phénomène nouveau. De tout temps, il a été la marque d'un comportement civilisé. Une démarche nouvelle consiste à envisager l'action volontaire d'un point de vue stratégique, comme un moyen de développer les ressources, de s'attaquer à des problèmes de portée mondiale et d'améliorer la qualité de la vie de chacun. Les gouvernements et le système des Nations Unies peuvent avoir une influence positive sur le degré et sur l'incidence du volontariat. Cependant, l'inverse est tout aussi vrai. En négligeant de tenir compte du volontariat au stade de la conception et de la mise en oeuvre des politiques, on prend le risque de se priver de cet atout précieux et de porter atteinte à la tradition de coopération qui unit les communautés.

Annexe I

Résolutions et documents de l'ONU relatifs au volontariat

1. Résolution 52/17 du 20 novembre 1997, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé l'année 2001 Année internationale des volontaires.
2. Contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies, intitulée « Volunteering and social development » (voir A/AC.253/16/Add.7), pour le Comité préparatoire.
3. Rapport du Comité plénier spécial de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir A/S-24/8/Rev.1, Annexe, chap. III, engagement 4, par. 54 et 55).
4. Résolution 55/57 du 4 décembre 2000 relative à l'Année internationale des volontaires.
5. Note du Secrétaire général intitulée « Le rôle du volontariat dans la promotion du développement social » (E/CN.5/2001/6).
6. Résolution 39/2 de la Commission du développement social, intitulée « Le volontariat et le développement social » (voir E/2001/26, par. 5).
7. Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2001 [voir A/CONF.191/11, par. 32 i) b) et par. 41 ii) a)].
8. Rapport du Comité plénier spécial de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir la Déclaration sur les villes et autres établissements en ce nouveau millénaire, au paragraphe 42 de l'annexe au paragraphe 15 du document A/S-25/7/Rev.1).
9. Résumé du débat avec le Groupe d'experts sur le rôle du volontariat dans la promotion sociale présentée par la Présidente (voir E/2000/26, par. 35 et 36).

Autres résolutions et documents

1. Rapport de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille (Conseil de l'Europe), intitulé « Améliorer le statut et le rôle des volontaires dans la société : contributions de l'Assemblée parlementaire à l'Année internationale des volontaires ».
2. Résolution adoptée par le Conseil de l'Union interparlementaire, intitulée « Appui à l'Année internationale des Nations Unies pour les volontaires, 2001 », adoptée à sa 168e session le 7 avril 2001.